férences de Saint-Vincent de Paul ouvrières, comités de bonne presse, etc.

Dans le même ordre d'idées, M. Traxelle a décrit l'action du cercle dans la population ouvrière de Lunéville. Le cercle d'études sociales a envoyé il y a deux ans des délégués à Reims où l'accueil a été des plus chauds. Un de ces ouvriers, ancien socialiste ardent, est aujourd'hui un des plus zélés propagateurs des idées sociales chrétiennes. Parmi les institutions ouvrières on peut remarquer la caisse des prêts gratuits qui ne prête qu'à ses membres, soit du cercle catholique soit du cercle d'études sociales, car ces deux réunions sont distinctes.

Le fonds de la caisse est fait par des souscriptions ouvrières, 10 centimes par semaine et par tête. Les souscriptions du dehors sont également reçues. Quand un ouvrier veut emprunter, il s'adresse au comité qui prend des renseignements sur l'honorabilité de l'emprunteur, et en ne lui prête que de petites sommes sur des motifs sérieux et déterminés.

Jusqu'à présent il n'y a pas de déboires. Les noms des emprunteurs ne sont connus que du bureau. Quand l'ouvrier quitte la ville on lui rend une partie de ses versements. S'il est exclu ou s'il se retire sans motif plausible, il perd ses versements qui sont acquis à la caisse.

M. l'abbé Combes signale le syndicat de l'aiguille de Carcassonne, comme une des associations les plus remarquables : on y applique le véritable contrat d'apprentissage portant quadruple engagement des parents, de l'enfant, de la patronne et du conseil syndical. M. l'abbé Combes déclare que pareil contrat ne peut exister que grâce au syndicat mixte, et exprime le regret que l'œuvre des cercles paraisse un peu abandonner l'idée de ce genre de syndicat. MM. de Mun, de Maroilles et Harmel protestent contre l'idée de cet abandon.

Vendredi, au début de la séance du matin, M. Albert de Mun, président, a donné lecture de la dépêche suivante, arrivée de Rome :

« Le Saint-Père, agréant l'hommage renouvelé par votre télégramme, envoie de grand cœur sa bénédiction apostolique aux membres de l'œuvre des cercles réunis en assemblée générale. » M. cardinal Rampolla ».

Après que M. l'abbé Rabier eut démontré l'utilité des cercles ouvriers chrétiens d'études sociales, tels qu'ils fonctionnent à Blois, le R. P. Brack dit qu'il en existe à Lille depuis longtemps. On y étudie les questions les plus graves, salaires, durée du travail, assurances ; plus de dix-huit cents ouvriers font partie de ces groupes. Seulement pour que ces études ne présentent pas de dangers, il faut un guide, et la présence du prêtre est indispensable. Autrement, comment des hommes absorbés par leur travail se défendraient-ils contre les séductions du socialisme ?

M. le chanoine Dehon indique divers ouvrages. Pour la direction il recommande le *Traité de philosophie sociale* du R. P. de Pascal et pour les ouvriers, les *Comptes rendus des congrès ouvriers*.

Mgr Petit demande qu'on en finisse avec le préjugé qui existe contre l'œuvre des cercles qu'on accuse de pousser les ouvriers au socialisme.

M. Damuys, le R. P. de Pascal, M. de la Tour du Pin, le R. P. du Lac, M. Harmel prennent part à une discussion d'où il ressort que le sentiment général de l'assemblée est favorable au mouvement ouvrier chrétien, tout en tenant compte des garanties que la prudence exige.

M. Desgrées du Lou appuie ce sentiment de l'assemblée sur les termes même du livre par excellence : l'Encyclique : *Rerum Novarum*.

A la séance de l'après-midi, M. l'abbé Combes revient sur l'organisation du syndicat de l'aiguille à Carcassonne ; puis quelques renseignements sont donnés par M. Boyer de Bouillane sur la nécessité pour les syndicats d'être en règle avec la loi de 1884 ; il se tient à la disposition des fondateurs pour les indications juridiques à donner.

M. Fonade entretient l'assemblée des institutions économiques ouvrières qui fonctionnent à Bordeaux.

L'assistance par le travail fait l'objet d'un entretien intéressant.

Samedi matin, l'assemblée s'est particulièrement occupée des œuvres de mer et des caisses rurales.

LE COURONNEMENT DU TSAR

Moscou, 30 mai. — Hier, au bal, l'empereur a dansé avec l'impératrice, puis successivement avec la reine de Grèce, la princesse de Roumanie, la comtesse de Montebello, ambassadrice de France, la princesse Radolin, ambassadrice d'Allemagne, la princesse O'Connor, ambassadrice d'Angleterre et la duchesse Najera, femme de l'ambassadeur extraordinaire d'Espagne.

L'impératrice a dansé successivement avec l'ambassadeur de Turquie, le comte de Montebello, le prince Lichtenstein, ambassadeur d'Autriche, le prince Radolin, ambassadeur d'Allemagne, le comte Maffei, ambassadeur d'Italie et sir O'Connor, ambassadeur d'Angleterre.

La représentation de gala

La soirée de gala au théâtre impérial de Moscou a été magnifique. La place du théâtre était splendidement illuminée comme au jour du couronnement : un gigantesque réflecteur projetait des feux électriques sur toute la ville. Un immense dais de velours grenat et or avec les armes impériales était dressé à l'entrée extérieure de la salle qui présentait un intérieur des plus somptueux.

Le devant de la loge impériale comportait six fauteuils ; chaque côté de la loge impériale se prolongeait une loge de sept fauteuils, ce qui formait un front de vingt fauteuils occupés par l'empereur, l'impératrice, les princes, les princesses et les grands ducs.

Cet ensemble de personnages revêtus d'uniformes resplendissants au milieu desquels se trouvaient les souverains était vraiment splendide.

L'impératrice portait une robe entièrement en étoffe d'argent tissée à Moscou ; les membres du corps diplomatique occupaient les loges du premier étage, sur le prolongement de la loge impériale. Le comte de Montebello et le général de Boisdeffre portaient des insignes de l'ordre de Saint-Alexandre-Newsky.

Au parterre, où se trouvaient les généraux et les dignitaires de l'Empire, on remarquait les costumes pittoresques des princes asiatiques ; il y avait de nombreux officiers français en uniforme.

Dans la salle, depuis le haut jusqu'au bas, c'était un ruissellement d'or, de diamants, d'admirables toilettes, formant un ensemble d'une richesse inouïe.

Quand l'empereur et l'impératrice ont fait leur entrée, la salle s'est levée. L'orchestre a immédiatement attaqué l'Hymne russe au milieu des hourrahs enthousiastes.

Le spectacle se composait du premier et du dernier acte de *la Vie pour le Tsar*, de Glinka, et du ravissant ballet intitulé *la Perle Merveilleuse*, composée par Pelipas.

Après chaque acte, des ovations répétées ont été faites à l'empereur et à l'impératrice, ajoutant par la note d'une émotion enthousiaste à la magnificence de cette inoubliable soirée. Pendant un des entr'actes, a eu lieu le thé de l'impératrice, auquel le général de Boisdeffre et M. de Montebello ont pris part.

Le comte de Montebello au Kremlin

Le comte de Montebello, à l'occasion de la réception officielle des ambassadeurs qui a eu lieu hier, a exprimé à l'empereur les vœux que le président de la République et la France entière formaient pour la gloire et le bonheur de son règne.

L'empereur a chargé notre ambassadeur de remercier le président de la République et lui a exprimé sa sympathie pour notre patrie en termes chaleureux.

La fête populaire

Moscou, 30 mai. — La fête populaire a commencé à Moscou : déjà le vaste champ de Kodyinsky, qui s'étend en face du château de Pétrovsky, est rempli par cinq cent mille personnes. Plus de cent mille sont arrivées hier et ont passé la nuit en longues files. Des paysans et paysannes viennent d'un rayon de 400 kilomètres.

Pour donner une idée des provisions faites pour la distribution, on peut citer quelques chiffres : 165,000 livres de saucisson, 400,000 litres de bière, 250,000 litres d'hydromel, etc., 500,000 paquets, sont distribués dans 400 baraques en bois élevées dans ce but, et autour desquelles les paysans se pressent actuellement.

Les paquets sont diversement composés de pain, de viande, de saucisson, de fruits secs, de bonbons et d'un gobelet en métal émaillé, le tout noué dans un mouchoir sur lequel le Kremlin a été imprimé. Le champ de Kodynsky présente l'aspect d'une immense fourmilière : aussi loin que le regard se porte, ce ne sont que têtes humaines. On entend un chœur de 1.800 chanteurs accompagné par 7 orchestres.

De nombreux théâtres ont été élevés en plein vent et jouent des scènes des auteurs favoris russes; des musiques jouent de tous côtés; de grandes tribunes sont remplies de curieux qui assistent à cet étrange et saisissant spectacle.

Un kiosque élégant a été élevé pour l'empereur, qui viendra assister à la fête.

Les agapes populaires. — Une épouvantable mêlée.

Moscou, 30 mai. — La fête populaire qui a eu lieu aujourd'hui au champ de Kodinski, en face du château de Pétrowski, a été attristée par une épouvantable mêlée.

Au moment de la distribution des vivres et des boissons, un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants ont été étouffés.

Moscou, 30 mai. — Suivant le rapport officiel sur la catastrophe qui a attristé la fête populaire, on a relevé ce soir, jusque 4 heures, 331 morts et 469 blessés.

D'après d'autres constatations qu'on dit également officielles, le chiffre des morts et des blessés s'élève à 1138 personnes.

L'empereur, péniblement affecté par ces événements, avant de se rendre au pavillon dressé à l'entrée de la fête, a ordonné que chaque famille des décédés recevra mille roubles, et que les frais d'inhumation seront mis à la charge du trésor particulier.

Le czar a ordonné une enquête, puis ensuite, qu'un rapport officiel définitif lui fût remis.

Ce rapport sera publié ; on connaîtra alors seulement le nombre des victimes.

C'est ce matin, entre 8 et 9 heures, pendant la fête populaire, que se sont produites les bousculades.

Le nombre des paysans dépassait toute prévision.

Dans le Kodenskoie Pole, où devait avoir lieu la distribution d'aliments, plus de 400,000 personnes y avaient passé la nuit; en raison de cette énorme affluence, la distribution, tant des aliments que des souvenirs du sacre, n'avait commencé que fort tard, après l'heure fixée.

Alors se produisit une formidable bousculade. La police fut débordée; les cosaques, aussitôt appelés, eurent la plus grande peine à rétablir l'ordre; malheureusement, il était déjà trop tard : des hommes, des femmes, des enfants avaient été renversés, foulés aux pieds et écrasés.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 30 mai 1896

Présidence de M. Brisson, président

La séance est ouverte à 2 heures 15.

Il y a exactement 25 députés en séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté, après une protestation de M. Georges Berry contre les abus des rectifications des scrutins, notamment de celui sur le projet de médaille commémorative pour les combattant de 1870 71.

Election d'un vice-président

La Chambre procède alors au scrutin pour l'élection à un siège de vice-président, vacant depuis la démission donnée par M. Sarrien, lors de son entrée dans le cabinet Bourgeois.

Le scrutin dura une heure. A trois heures quarante-cinq, M. Sarrien qui se représente, clôt lui-même le défilé des votants, ce que voyant, M. de Baudry-d'Asson applaudit ironiquement.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

La Chambre adopte un projet de loi autorisant la ville de Paris à emprunter 34 millions.

Le régime de Madagascar

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, dépose le projet de loi tendant à déclarer Madagascar et les îles qui en dépendent colonies françaises, et demande le renvoi de ce projet aux bureaux. Ce renvoi est ordonné.

LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition de loi de M. Audiffred et plusieurs de ses collègues, relative aux sociétés de secours mutuels.

Le président rappelle que, dans sa séance du 9 mars, la Chambre s'est arrêtée à l'article 6. Sans discussion, l'article 6 est adopté.

Après des observations de M. Roch, la Chambre adopte l'article 7 ainsi conçu : « Dans les trois premiers mois de chaque année, les sociétés doivent adresser au ministre de l'intérieur la statistique de leur effectif, du nombre et de la nature des cas de maladie et de leurs membres, tel que le prescrit la loi sur l'exercice de la médecine. » Les articles 8 et 9 sont adoptés sans modifications.

L'art. 10 est adopté après l'acceptation par la commission de deux amendements : l'un de M. Goujon portant que les tribunaux de répression pourront en même temps connaître des infractions civiles; l'autre de M. Sibille ainsi conçu : « Le ministère public introduira l'action en dissolution par un mémoire présenté au président du tribunal énonçant les faits et accompagné des pièces justificatives. Ce mémoire sera notifié au président de la société avec assignation à jour fixe. Le tribunal jugera en audience publique, sur les réquisitions du procureur de la République, le président de la société entendu et régulièrement appelé. Le jugement sera susceptible d'appel; l'assistance de l'avoué ne sera obligatoire, ni en première instance, ni en appel ».

Pas de modifications aux articles 11 et 12. Sur l'article 13, M. Gauthier de Clagny demande que les sociétés libres jouissent de la personnalité civile.

M. Audiffred, rapporteur, répond : « Ces sociétés ne remplissant pas les conditions imposées par la loi, ne peuvent avoir la personnalité civile. » M. Gauthier de Clagny : « La personnalité civile n'a pour but que de constituer des personnes morales : les sociétés libres, pouvant ester en justice et acquérir des biens, jouissent en fait de la personnalité civile : pourquoi ne pas le dire clairement, formellement ? » M. Audiffred : « La commission accepte de leur accorder la personnalité civile dans les conditions indiquées aux articles précédents, c'est-à-dire qu'elle leur donne le droit d'ester en justice et d'acquérir dans certaines conditions énoncées aux articles 14 à 15. » (Bruit). L'article 13, modifié dans le sens des déclarations du rapporteur, est adopté.

M. Aynard propose d'intercaler entre les articles 13 et 14 un article ainsi conçu :

« La part attribuée aux sociétés de secours mutuels dans les fonds provenant des comptes abandonnés des caisses d'épargne sera répartie entre les dites sociétés de secours mutuels sans distinction. »

M. Aynard. — Le projet de loi donne la liberté aux sociétés non autorisées, mais il les entrave dans leur initiative. Pourquoi ? Je n'en vois pas l'avantage ; les sociétés libres ne demandent rien au budget, et elles ne sont pas les moins bien administrées. (Très bien.)

Les sociétés libres font des efforts pour constituer des fonds de retraite, pourquoi les entraver dans leur action? Les citoyens qui font acte de prévoyance rendent service à l'Etat. Pourquoi protéger les uns et non pas les autres, surtout ceux qui ne demandent rien à personne.

M. Leydet. — Pas même des distinctions honorifiques.

M. Aynard. — En effet, l'Etat refuse même les distinctions honorifiques aux administrateurs de ces sociétés.

Je demande à la Chambre de décider que les subventions seront partagées équitablement. Il faut partager les derniers entre toutes les sociétés : ces deniers provenant des fonds abandonnés des caisses d'épargne, la Chambre a décidé qu'ils devaient être attribués à toutes les sociétés de secours mutuels. Le Sénat a d'abord été du même avis ; puis, les sociétés approuvées, seules, ont été admises à en bénéficier. C'est une injustice. Cet argent ne provient pas du budget; il est sorti des poches de pauvres gens : pourquoi faire une distinction ? Pourquoi frapper d'ostracisme les sociétés qui n'ont qu'un tort, leur amour pour la liberté ?

M. Jaurès. — Vous réclamez pour elles l'indépendance subventionnée. (Bruit).

M. Aynard. — Non.

M. Jaurès. — Je demande qu'on leur fasse justice. (Applaudissements sur plusieurs bancs au centre et à droite).

M. Audiffred, rapporteur. — La commission refuse aux sociétés libres une part de ce fonds provenant des caisses d'épargne, parce que ces sociétés ne prouvent pas qu'elles sont en mesure de tenir leurs engagements; la subvention, même indirecte, de l'Etat constituerait un brevet de bonne gestion.

L'amendement de M. Aynard est repoussé à mains levées.

L'article 14 est ensuite adopté.

M. Audiffred, rapporteur, présente pour l'article 15 une nouvelle rédaction qui donne satisfaction à des amendements proposés par MM. Aynard et Hanselle.

Le paragraphe premier de cet article est adopté.

M. Dussaussoy défend un amendement ainsi conçu : « Les sociétés libres peuvent acquérir, vendre, échanger, hypothéquer, recevoir des biens immobiliers, et faire tous autres placements de fonds permis aux sociétés autorisées et déclarées d'utilité publique. Elles peuvent prendre des hypothèques. »

M. Dussaussoy. — Ces sociétés, on l'a dit, ne demandent rien à l'Etat. Tout le monde proclame que la décentralisation est nécessaire, et dès qu'il faut l'affirmer par des actes, tout le monde s'efface. (Très bien, à droite).

Pourquoi refuser à ces sociétés le droit de placer leur argent comme elles l'entendent : les sociétés d'assurances ont des centaines de millions en immeubles; et les modestes sociétés de secours mutuels libres ne pourraient pas, avec leurs économies, acheter des immeubles ? Vraiment l'Etat outrepasse ses droits lorsqu'il vient gêner l'initiative de citoyens qui ne cherchent qu'à faire du bien. (Applaudissements à droite.)

L'amendement de M. Dussaussoy est repoussé.

L'article 15 (texte de la commission) est adopté.

Les trois paragraphes de l'article 16 sont adoptés, après le rejet d'un amendement de M. Gauthier de Clagny tendant à ce que les communes soient tenues de fournir aux sociétés libres qui le demanderont, les locaux nécessaires à leurs réunions.

La Chambre adopte un nouvel amendement de M. Gauthier de Clagny portant que, lorsqu'une société, en cas de refus d'approbation, formera un recours devant le Conseil d'Etat, elle sera dispensée de ce droit.

Sont ensuite adoptés l'ensemble de l'article 16 et les articles 17 à 20.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

L'ELECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT

Le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection d'un vice-président est le suivant :

Nombre de votants : 291; M. Sarrien, 230 voix, élu.

La séance est levée.

LE CADAVRE DANS UNE MALLE

Paris, 30 mai. — L'instruction du crime de l'avenue de Versailles est encore dans une période de tâtonnements et de recherches. On paraît cependant de plus en plus certain que le jeune Delahaeff n'a pas été assassiné au domicile d'Aubert.

Les taches de sang relevées sur le plancher de l'appartement où le drame, suivant, l'assassin, se serait déroulé, ne paraissent pas être suffisamment nombreuses et grandes pour provenir de la blessure qui détermina la mort de la victime.

Le plancher aurait été plutôt maculé de sang lors du transport du cadavre de la petite malle dans celle où il a été trouvé.

M. Cochefert, chef de la sûreté, et M. Lhote, expert chimiste, se sont rendus, à une heure de l'après-midi, au 105 de l'avenue de Versailles, pour faire à ce sujet de nouvelles constatations.

Les résultats de ces constatations ne seront connus que demain.

Jusque-là, Aubert ne sera pas interrogé par le juge d'instruction. Il restera donc toute la journée à Mazas.

Marguerite Dubois a été extraite ce matin, à huit heures et demie, de la prison Saint-Lazare, pour être amenée à la Sûreté.

Elle a été photographiée et mensurée à neuf heures du matin par M. Bertillon.

M. Schlumberger a ensuite longuement interrogée. Elle a répété les explications qu'elle avait données le jour de la reconstitution du crime.

On espère cependant que, si elle a joué un rôle quelconque dans le drame, elle ne tardera pas à faire des aveux complets.

M. Delahaeff, père de la victime, s'est rendu à une heure de l'après-midi à la Morgue, pour s'entendre avec M. Gand au sujet du transport du corps de son fils à son domicile.

NOUVELLES DU JOUR

Le banquet des municipalités socialistes à Paris

Paris, 30 mai. — Ce soir a eu lieu, à huit heures, dans les salons du restaurant de la Porte Dorée, avenue Daumesnil, le banquet offert par les Comités socialistes du VIIe arrondissement de Paris, dont M. Millerand est député, aux représentants des municipalités socialistes récemment élues.

M. Millerand présidait, ayant à sa droite M. Flaissières, maire de Marseille, et à sa gauche M. Delory, maire de Lille. On remarquait ensuite MM. Baudin, Lucipia, Jaurès, Guesde, Vaillant.

Citons parmi les représentants des municipalités : MM. Frisch, adjoint au maire de Calais; Krebs, maire d'Hellemmes; Krauss, conseiller municipal de Lyon; Cousin, conseiller général, conseillers municipaux de Fourmies; Lepers, adjoint au maire de Roubaix; Vire et Guyot, conseillers municipaux de Beaucaire; Valette et Hilaire, conseillers municipaux de Decazeville.

Après une allocution de M. Lachambaudie, président du comité socialiste du XIIe arrondissement, qui lit les lettres d'excuses, notamment des représentants de l'Union des travailleurs de Carrefour, maire de Roubaix, du maire de Lunel, etc., et une allocution de M. Pascal Grousset, M. Millerand, président du banquet, prend la parole.

Il commence par remercier les municipalités socialistes qui ont répondu à son appel, et par rendre hommage à M. Jules Guesde, tenant ainsi de démentir les bruits qui courent depuis longtemps d'une scission entre les collectivistes, dont M. Guesde est l'apôtre, et les socialistes bourgeois, comme M. Millerand lui-même et M. Jaurès.

Il proclame ensuite la nécessité de l'union des diverses écoles socialistes, et en vient aussi à exposer les *desiderata* du parti.

Il prétend que le socialisme n'a pas pour but la suppression de la liberté, la confiscation de la propriété, et, pour moyen, le recours à la force.

D'après l'orateur, le but du collectivisme, c'est la substitution, par degré, de la propriété sociale à la propriété capitaliste.

M. Millerand conclut que le collectivisme ne détruit donc ni la propriété nécessaire à la sécurité et au développement de l'individu, ni la liberté qui n'est qu'un mot sonore et creux si elle n'a pour base et sauvegarde la propriété.

Il repousse l'accusation jetée au parti socialiste d'être antipatriote.

Ce discours est très applaudi.

MM. Flaissières, Lucipia, Baudin, Delory, prennent successivement la parole.

Le maire de Lille boit à l'union socialiste.

Enfin, M. J. Guesde, lui aussi, boit à l'union socialiste, disant que cette union est nécessaire, parce que le peuple a été successivement trahi par les opportunistes et par les radicaux.

Le député de Roubaix, parlant d'éventualités prochaines, dit qu'il faudrait user, peut-être, aussi bien de la force que de la légalité.

Il déclare que le socialisme et le collectivisme ne font qu'un.

Il boit, en terminant, au collectivisme libérateur. (Vifs applaudissements.)

M. Jaurès fait l'historique des luttes socialistes, et parle ironiquement de la récente expérience radicale, disant que le seul parti qui ait une doctrine, une foi, un idéal, c'est le parti socialiste. (Applaudissements).

A minuit et demi, les 800 convives se retirent aux cris de : « Vive la sociale ! Vive la Commune ! »

Un discours sur l'association, par le Président du Conseil

Paris, 30 mai. — Ce soir, au banquet de l'Association des employés de chemins de fer, M. Méline a prononcé un discours où il a dit que l'association répond sous tous les rapports aux vues du ministère; elle n'est point de celles qui n'ont d'autre but que de renverser et détruire, mais de celles qui font toujours un pas en avant dans la voie du progrès ; elle est une preuve vivante de ce que peut faire l'idée d'association, fécondée par l'esprit d'humanité.

Si l'Etat s'était chargé d'une pareille œuvre, il aurait créé une légion de fonctionnaires, consciencieux sans doute, mais moins économes. Il vaut mieux s'unir et s'entr'aider que de se séparer et se haïr.

En terminant, M. Méline boit à la société et à son président, dont la devise est « Travail et Fraternité. »

M. Turrel proclame ensuite les récompenses.

Suicide d'un capitaine d'artillerie à Grenoble

Grenoble, 30 mai. — Un capitaine attaché à la direction de l'artillerie de Grenoble a été trouvé, ce soir, mort dans sa chambre, les deux tempes traversées par une balle de revolver.

Sur la table se trouvait une lettre adressée au général inspecteur.

On croit que le suicide du capitaine est dû au mauvais état de sa santé.

L'écroulement d'un mur près de Commercy Sept morts

Commercy, 30 mai. — A Jouy-sous-les-Côtes, près de Commercy, un mur en construction de dix-sept mètres de longueur s'est écroulé ensevelissant sept personnes. On n'a retiré que des cadavres.

Un incendiaire de dix-huit ans

Auxerre, 30 mai. — Huit incendies successifs se produisaient récemment dans l'arrondissement d'Avallon et détruisaient des quarantaines de bâtiments.

Un jeune homme de dix-huit ans, enfant des hospices, le nommé Louis Ackermann, vient d'être arrêté pour ces crimes, et a fait des aveux.

Il avait imaginé un moyen de mettre le feu, de façon à ce que l'incendie ne se manifestât que vingt-quatre heures après.

Les relations entre la France et l'Allemagne

Francfort, 30 mai. — La *Gazette de Francfort*, parlant de la nomination de M. le marquis de Noailles comme ambassadeur de France à Berlin, s'exprime de la manière suivante :

« Le marquis de Noailles convient très bien pour le poste de Berlin, et cela pour différentes raisons :

« Il recevra dans cette capitale un excellent accueil et contribuera certainement à maintenir et à améliorer, si c'est possible, les relations passablement bonnes qui existent actuellement entre l'Allemagne et la France. »

L'Union des Eglises

Paris, 30 mai. — Une dépêche de l'*Agence Havas* annonce que « M. l'abbé Portal vient de remettre au cardinal Rampolla le mémoire de M. Gladstone relatif à l'union de l'Eglise anglicane avec l'Eglise romaine. »

« Dans le monde ecclésiastique, ajoute la dépêche, on relève l'importance de cette intervention qui donnera une grande force au mouvement suscité par lord Halifax, fournissant ainsi un point d'appui sérieux à l'action du Pape ».

Nos renseignements personnels confirment la nouvelle donnée par l'*Agence Havas*.

Les troubles en Crète

Athènes, 30 mai. — Le siège de Vamos continue, tandis qu'à Réthimo la situation s'aggrave.

Quant à Candie, elle est envahie sans interruption par des bandes nombreuses de Musulmans, armés jusqu'aux dents, qui viennent des campagnes avoisinantes.

Les chrétiens seraient crottés l'arrogance des Musulmans, se barricadent dans leurs maisons, mais y sont sans armes et ne cessent de réclamer la protection des puissances, par l'envoi de navires de guerre.

Le départ de nouveaux bataillons turcs excite encore l'arrogance des Musulmans.

Troubles parmi les Mahométans des Indes anglaises

Paris, 30 mai. — Le *Mémorial diplomatique* annonce que des troubles ont éclaté parmi les Mahométans des Indes anglaises.

On croit, en général, que ce mouvement a quelque rapport avec les événements du Soudan.

Il est à remarquer que les musulmans des Indes suivent avec beaucoup d'attention ce qui se passe en Asie Mineure et en Egypte ; ils ont eu de nombreuses réunions secrètes pour délibérer sur la situation.

Terribles effets d'une tempête à Washington

Washington, 30 mai. — Une tempête a fait de grands dégâts à plusieurs maisons de la ville. La Maison Blanche, résidence officielle du Président, a été frappée par la foudre. Les toits de plusieurs maisons sont tombés. Deux églises ont été détruites; on ne signale qu'un mort.

Le cyclone de Saint-Louis aux Etats-Unis

Les dégâts et les victimes

New-York, 30 mai. — Les premières estimations établissent que 7.000 habitations ont été détruites par le cyclone, sans compter les bâtiments publics et industriels.

Cinquante blessés sont morts aujourd'hui, dans les hôpitaux, et les obsèques de cent autres ont été célébrées.

De nombreux vols ont été commis dans les ruines des maisons. A Saint-Louis, les habitants ont dû former un comité de surveillance et placer des proclamations portant que tout voleur pris sur le fait serait fusillé immédiatement.

Le 15e Congrès annuel des Unions de la Paix sociale

Lundi, 1er juin, s'ouvrira à l'hôtel de la société de Géographie, boulevard Saint-Germain, à Paris, le 15e congrès annuel des Unions de la Paix sociale, sous la présidence de M. Denys Cochin, député de la Seine. Le Congrès se terminera le 7 juin. Il sera marqué par une série de travaux des plus intéressants.

Mardi, 2 juin, à la séance générale, M. Urbain Guérin, traitera le sujet suivant : Une cité industrielle et socialiste : Roubaix d'après une enquête récente.

Réunion du Conseil des ministres

Paris, 30 mai. — Le conseil des ministres a confirmé la résolution que M. Cochery déposerait mardi sur le bureau de la Chambre le projet de budget rectifié pour 1897.

L'ESCADRE DU NORD

Le ministre de la marine a fait savoir que l'escadre du Nord visitera pendant le mois de juin quelques ports du nord de l'Espagne, Corcubion, Vigo, Arosa et le Ferrol.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

M. Darlan, ministre de la justice, a fait signer un mouvement judiciaire portant nominations de deux présidents de tribunaux, de quelques juges et de quelques juges suppléants.

Les incidents d'Aimargues

Nîmes, 30 mai. — Le dépouillement des urnes de la commune d'Aimargues, qui n'avait pu se faire dimanche dernier à cause des troubles, s'est fait hier après-midi à la préfecture devant un conseiller de préfecture délégué.

La liste conservatrice est élue par 470 voix contre 340 à la liste radicale.

M. de Courcel

Londres, 30 mai. — M. de Courcel part ce matin de Londres pour aller passer quelques jours en France auprès de Mme de Courcel, à laquelle son état de santé ne permet pas de venir à Londres.

MES SOUVENIRS

Par le Général DU BARAIL

Aujourd'hui paraît le troisième volume des très curieux et très attachants mémoires que publie l'éminent écrivain, M. le général du Bourail, sous ce titre : *Mes Souvenirs*.

Nous en détachons ces fragments concernant le maréchal Bazaine, *fragments qui résument de la façon la plus magistrale et la plus saisissante une des pages les plus douloureuses de notre histoire :*

Mon opinion personnelle sur la conduite du maréchal Bazaine n'a jamais varié, et je crois l'avoir déjà suffisamment exposée. On ne peut pas dire que le maréchal Bazaine ait trahi; dans le sens propre du mot, car cela signifierait qu'il a conspiré avec l'ennemi pour lui livrer Metz et l'armée du Rhin. Mais on peut dire qu'il s'est montré un général très médiocre, très incapable.

Où son crime commence, c'est à Spickeren, alors que, par incurie et peut-être par jalousie, il laisse écraser le malheureux général Froissard qu'il devait et pouvait sauver. Mais cette première faute ne lui fut reprochée que lorsqu'il eut commis la faute finale. Après Spickeren, il fut nommé généralissime. Après Spickeren, au lendemain de Borny, l'Empereur lui disait qu'il avait « rompu le charme ». Après Spickeren, Jules Favre l'appelait encore « notre glorieux Bazaine ». Où le crime s'aggrave, c'est quand le maréchal oppose une force d'inertie insurmontable à l'exécution du plan de concentration de toute l'armée française à Châlons ; c'est quand il s'accroche à Metz ; c'est quand il livre des batailles inutiles autour de cette ville ; c'est quand il refuse de passer par la route encore ouverte.

A partir de ce moment, il est visible que le maréchal n'est plus uniquement préoccupé de son devoir militaire ; il est visible qu'il s'égare dans des calculs d'intérêt personnel ; qu'après le 4 septembre et après Sedan, il compte sur l'écrasement immédiat de toute résistance en France, pour devenir l'arbitre de la situation, en restant à la tête d'une armée encore puissante, sinon intacte. Les événements déjouent ce calcul. Paris tient plus de quatre mois.

Des armées improvisées en province prolongent la résistance. Bazaine se trouve en face du gouffre creusé par son égoïsme et son ambition, et il est acculé à une capitulation. S'il n'était qu'un homme politique, on ne pourrait pas lui reprocher cet égoïsme et cette ambition, car l'égoïsme et l'ambition se retrouvent au fond de tous les actes qui marquèrent cette triste période.

Mais il était un soldat ; il avait des devoirs professionnels. Ces devoirs, il les avait oubliés ; il était juste de lui en demander compte. Et puis, il fallait une victime expiatoire qui portât le poids de tous nos malheurs, et qui permît à notre orgueil de se décharger sur elle. Et, de même qu'au commencement de la guerre de Sept Ans, les Anglais fusillèrent à son bord l'amiral Bing, vaincu, de même les Français voulaient qu'il y eût une sanction à leur défaite.

Dans ces conditions, tout le monde, et par tout le monde j'entends ceux qui connaissent le code militaire, tout le monde savait d'avance que le maréchal Bazaine serait condamné à mort, comme aurait été condamné à mort le général Dupont, après Baylen, si l'Empereur ne s'était pas refusé à souligner par une expiation cette première honte infligée à ses drapeaux.

Mais tout le monde savait d'avance aussi que la sentence terrible ne serait pas exécutée. Le maréchal de Mac-Mahon avait spontanément décidé qu'il commuerait la peine en vingt années de détention.

Le conseil des ministres eût préféré le bannissement, et même on essaya de tâter l'opinion dans le sens de cette solution. Mais le maréchal de Mac-Mahon fut inflexible, et il crut en son âme et conscience qu'il accomplissait son devoir.

Pour mon compte, j'aurais préféré le bannissement ; j'aurais même préféré que l'accusé s'y condamnât lui-même d'avance, en mettant la frontière entre lui et nous. On l'aurait condamné par contumace, et nous n'aurions pas assisté au spectacle douloureux d'un maréchal de France livré en pâture à la curiosité et à la malignité publiques, et forcé de prendre part à des débats humiliants pour la dignité dont il était revêtu.

Mais, si j'avais pu désirer une évasion préalable, le devoir m'interdisait de favoriser la fuite de l'accusé, à partir du moment où il était venu se constituer prisonnier, car c'eût été prêter la main à une comédie indigne. D'ailleurs cette fuite n'était pas à craindre. Dans son aveuglement et son inconscience, le prisonnier de l'avenue de Picardie persistait à croire à un inévitable acquittement. Il était entouré des égards commandés par sa situation. Il était gardé militairement par une force placée sous le commandement du colonel Luccioni. La maréchale Bazaine, pour se trouver à proximité de son mari, était venue chercher un refuge dans un couvent de la rue Saint-Martin, tout près du bois de Satory.

Elle y tomba assez sérieusement malade, et le maréchal me fit demander l'autorisation d'aller passer toutes ses journées au chevet de sa femme, donnant sa parole d'honneur de revenir tous les soirs se constituer prisonnier. Je m'empressai d'accorder cette autorisation.

Il ne fut pas très facile de composer le conseil de guerre qui devait juger le maréchal. Dans ce conseil ne pouvait figurer aucun des généraux en chef, ou assimilés qui avaient servi sous ses ordres.

Le choix du président de ce conseil ne fut pas moins laborieux. Tous les maréchaux de France qui auraient eu l'autorité morale nécessaire à une si haute mission devaient être récusés, parce que tous, pendant la dernière guerre, ils avaient servi sous les ordres de Bazaine, moins un, le maréchal Baraguay d'Hilliers, qui ne pouvait pas siéger non plus, parce qu'il avait présidé le conseil d'enquête. Il fallait donc donner la présidence à un général de division. Or, quel était, dans l'armée, le général investi d'une autorité personnelle assez haute et assez universellement reconnue pour diriger, sans haine et sans crainte, de pareils débats où était impliqué un maréchal de France ? Il n'y en avait qu'un seul : le duc d'Aumale.

On se souvient que les princes d'Orléans étaient venus, pendant la guerre, offrir leurs services au gouvernement de Tours, et que ce gouvernement, plus préoccupé de la république que de la France, les avait repoussés et avait même fait arrêter ceux qui, comme le prince de Joinville, essayaient de combattre pour la France à l'abri d'un faux nom On se souvient aussi que l'Assemblée nationale les avait rétablis dans leurs grades avec les avantages et prérogatives y attachés. Le duc d'Aumale, doyen des généraux de division, ancien commandant en chef de l'armée d'Afrique, remplissait donc toutes les conditions légales requises pour la présidence du conseil de guerre. Le choix que j'en fis s'imposait, et personne, dans l'armée, ne fut tenté de le discuter. Le Prince le justifia, en dirigeant les débats avec une supériorité de vues, une connaissance parfaite de la législation et du droit militaires, une science de la guerre, une impartialité et un talent de parole qui forcèrent l'admiration publique.

On a dit que le duc d'Aumale avait sollicité ces fonctions. On a dit que le maréchal les lui avait confiées, et que tous deux avaient le même but : mettre en évidence un prince de la Maison de France et l'opposer à l'Empire. C'est encore là une double erreur.

Non seulement le duc d'Aumale ne sollicita rien, mais j'eus toutes les peines du monde à l'amener à accepter. Le duc d'Aumale voulait un commandement de corps d'armée, et craignait que le maréchal se refusât à lui en donner un. Je l'entends encore me dire :

— Je ne veux pas être le Laubardemont du maréchal, ni rentrer dans l'armée par cette voie-là...

Général du Barail.

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Le plus parfumé des savons de toilette

5 grands prix, 20 médailles d'or

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La Fête de Jeanne d'Arc. — Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs l'appel fait à la population roubaisienne par l'*Union des sociétés patriotiques militaires*.

« Le Comité de l'*Union des sociétés patriotiques militaires de Roubaix* fait un chaleureux appel à ses concitoyens, à tous ceux qui ont au cœur l'amour de la Patrie et le culte du drapeau pour fêter Jeanne d'Arc dimanche 31 mai.

» La grande pensée qui doit nous réunir dans un même élan patriotique nous est inspirée par l'hommage que nous avons à rendre, nous tous Français, sans distinction d'opinion, à cette fille du peuple qui sauva la Patrie, à l'héroïsme que nous devons vénérer et admirer